

CANTON de LUNERAY

COMMUNE DE LUNERAY

Au Conseil Municipal

L'an deux mil vingt, le onze juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Guy AUGER.

Présents : M. AUGER, M. DEMOULINS, Mme MALETRAS, M. LARCHEVEQUE, Mme NEVEU, M. CAPRON, M. LEFEBVRE, M. GUEVILLE, Mme SAISON, M. HOULLET, Mme DIOLOGENT, Mme LEBLED, Mme VAILLANT, M. CORRUBLE, Mme DUFOUR, Mme BEAUPERE, Mme MORIN, M. LARDANS

Absente excusée avec pouvoir : Mme ROQUIGNY (pouvoir à Mme MORIN)

Mme BEAUPERE est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 28 mai 2020, préalablement adressé à chacun des conseillers, est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Dans ses communications, M. le Maire fait part à ses collègues des remerciements qui lui ont été adressés par :

- le Don du Sang pour le prêt de la salle d'activités le 26 mars : 54 donateurs se sont déplacés ;
- plusieurs associations luneraysiennes pour les subventions annuelles : Jazz Arts et Musique, NLROC, le Club des Jeunes de la région de Luneray, l'association Point de Mire et la Banque Alimentaire ;
- des luneraysiens pour la distribution de masques.

Le conseil municipal passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la réunion :

-plusieurs formalités consécutives à l'élection des nouveaux maires et adjoints sont accomplies :

.le vote des indemnités au Maire et aux adjoints

.la création des commissions municipales qui sont au nombre de 5 et composées comme suit :

* Commission Communication et Cadre de vie :

M. DEMOULINS Pierre, M. LARCHEVEQUE Philippe, M. CAPRON Pascal, M. LEFEBVRE Marc, Mme SAISON Anne-Marie, M. CORRUBLE André, Mme DUFOUR Camille, M. LARDANS Alexis.

* Commission Education et Jeunesse :

Mme MALETRAS Christelle, M. DEMOULINS Pierre, Mme NEVEU Malvina, Mme LEBLED Catherine, Mme VAILLANT Audrey, Mme DUFOUR Camille, Mme BEAUPERE Camille.

* Commission Patrimoine et Travaux :

M. LARCHEVEQUE Philippe, M. LEFEBVRE Marc, M. GUEVILLE Daniel, M. HOULLET Marc, M. CORRUBLE André, Mme MORIN Michèle, M. LARDANS Alexis.

* Commission Affaires Sociales :

Mme NEVEU Malvina, Mme MALETRAS Christelle, M. GUEVILLE Daniel, Mme DIOLOGENT Sandrine, Mme LEBLED Catherine, Mme BEAUPERE Camille, Mme ROQUIGNY Anne.

* Commission Animation, Culture et Sports :

M. CAPRON Pascal, Mme SAISON Anne-Marie, M. HOULLET Marc, Mme DIOLOGENT Sandrine, Mme DUFOUR Camille.

.la composition de la Commission d'Appel d'Offres et de la Commission de Délégation de Service Public qui, toutes deux, sont constituées ainsi :

-délégués titulaires : M. CAPRON Pascal, Mme MALETRAS Christelle, Mme ROQUIGNY Anne.

-délégués suppléants : M. DEMOULINS Pierre, M. LARCHEVEQUE Philippe, M. LEFEBVRE Marc.

.la désignation de représentants de la Municipalité au sein de plusieurs organismes extérieurs :

- Conseil d'école maternelle :
Déléguée titulaire : Mme MALETRAS Christelle,
Déléguée suppléante : Mme VAILLANT Audrey.
- Conseil d'école élémentaire :
Déléguée titulaire : Mme MALETRAS Christelle,
Déléguée suppléante : Mme LEBLED Catherine.
- CLÉ N°6 du SDE76 :
Délégué titulaire : M. LARCHEVEQUE Philippe
Déléguée suppléante : Mme MORIN Michèle
- Comité de Jumelage : M. CAPRON Pascal, M. LEFEBVRE Marc, Mme SAISON Anne-Marie.
- Conseil d'établissement de l'EHPAD Albert-Jean : Mme NEVEU Malvina.
- Conseil d'administration de l'EHPAD Albert-Jean : Mme NEVEU Malvina, Mme DIOLOGENT Sandrine.
- Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : Mme NEVEU Malvina.

.la fixation du nombre de membres et l'élection des représentants du conseil municipal au conseil d'administration du CCAS. 5 membres sont ainsi élus : Mme NEVEU Malvina, Mme MALETRAS Christelle, M. CAPRON Pascal, Mme DIOLOGENT Sandrine, Mme ROQUIGNY Anne.

-dans un souci de favoriser une bonne administration communale, le conseil municipal décide de déléguer au Maire les attributions suivantes : passation, règlement et exécution des marchés d'un montant inférieur à 20 000€ HT, passation des contrats d'assurance, délivrance et reprise des concessions dans les cimetières, acceptation des dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges, aliénation de gré à gré des biens immobiliers jusqu'à 4 600 €, règlement des rémunérations des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts, reprises d'alignement, actions en justice pour le compte de la commune, paiement des indemnités d'accidents des véhicules communaux dans la limite de 5 000 € HT, demandes de toutes subventions au profit de la commune.

-le conseil municipal décide, pour la durée du mandat, d'allouer au receveur municipal l'indemnité de budget prévue par la loi.

-obligatoire dans les communes de plus de 1 000 habitants, le règlement intérieur du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

-une prime exceptionnelle est votée au profit des agents communaux mobilisés pendant le confinement lié au Covid-19. Son montant varie de 330 € à 1 000 € selon la durée de mobilisation des agents concernés.

-les travaux d'effacement de réseaux prévus en 2020 dans la partie de la rue des Siamoisiers comprise entre la rue aux Loups et la rue de la Pelle pour un coût à prendre en charge par la commune, après aide du SDE76, de 87 526,11 € TTC seront financés par emprunts auprès du Crédit Agricole (65 611,11 €) ; le solde étant autofinancé par la commune.

-le logement communal situé à l'étage de l'école élémentaire sera loué à compter du 15 juin 2020 et pour une durée de 1 an à M. Sylvain BRUMARD pour un loyer de 200 € par mois.

-le conseil municipal décide d'adhérer au groupement de commandes mis en place par le SDE76 pour la fourniture en gaz et en électricité de ses bâtiments communaux à compter du 1^{er} janvier 2021.

-affaires diverses : la commune dispose désormais d'une page Facebook « Mairie de Luneray » où l'on peut retrouver toute l'actualité de la commune.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 22h.